

Mise à jour : Janvier 2020

Les bourses de soutien à la réussite attribuées par le Groupe des anciens personnels de Sorbonne Université

Pour mettre en œuvre son objectif d'améliorer les conditions d'études à Sorbonne Université, le groupe « Les Anciens personnels » a décidé de créer des bourses de soutien à la réussite, valables pour deux années d'études, à savoir pendant les deux années de préparation d'un master, ou pendant les deuxième et troisième années d'études médicales à Sorbonne Université qui conduisent au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales.

Ces bourses ont pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'effectuer leurs études à Sorbonne Université dans des conditions financières améliorées.

Pour les études de master, les bourses sont attribuées à des étudiantes et étudiants bénéficiant d'une bourse du CROUS, inscrites ou inscrits à Sorbonne Université dès l'obtention du baccalauréat, et admis sans redoublement en 1^{ère} année de master à Sorbonne Université. Elles sont renouvelables pour la 2^{ème} année de master effectuée à Sorbonne Université, éventuellement après une césure d'un an. Elles sont cumulables avec la bourse du CROUS mais ne sont pas cumulables avec un autre type de soutien financier, en particulier dans le cas d'une formation en alternance.

Description du dispositif

Les bourses sont d'une durée de deux ans. Le montant peut être décidé annuellement en fonction des ressources du groupe des anciens.

Pour l'année 2019-2020, 7 nouvelles bourses ont été attribuées. Le montant annuel est de 1 500 € en première année et 1 000 € en deuxième année.

Modalités de sélection des bénéficiaires

Il n'y a pas d'acte de candidature donc pas de dossier à remplir. La sélection des bénéficiaires est préparée par un comité de pilotage des bourses composé de

membres de l'équipe de coordination, actuellement Luce Abouaf, Catherine Garnier, Françoise Léné et Marie-Madeleine Martinet. Ce comité est assisté d'experts représentant les disciplines, choisis parmi les enseignants retraités du Groupe des Anciens qui se sont investis récemment dans des responsabilités pédagogiques. Les bénéficiaires sont choisis par l'équipe de coordination du groupe.

Critères d'attribution

Un classement des étudiantes et étudiants qui satisfont aux critères suivants est établi en fonction des résultats universitaires et du niveau de l'échelon de la bourse :

- être inscrit directement à Sorbonne Université après le baccalauréat,
- avoir obtenu la licence en 3 ans à Sorbonne Université pour les masters ou, pour la médecine, avoir validé en 1 an la Première Année Commune des Etudes de Santé (PACES) à Sorbonne Université,
- être inscrit dès l'obtention de la licence en première année de master à Sorbonne Université, ou dès l'obtention du PACES en Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales, à Sorbonne Université,
- être boursier du CROUS.

Ce classement, qui est préparé par le comité de pilotage, est discuté avec les experts. Il est ensuite examiné par l'équipe de coordination du groupe des Anciens qui décide de la liste des lauréats.

Rôle des experts

Les choix effectués par le Comité de pilotage sont soumis au groupe des experts. Son avis est pris en compte dans le classement proposé à l'équipe de coordination. Dans certains cas, les experts peuvent apporter des précisions sur les parcours des étudiants.

Les experts assurent aussi un rôle de tuteur pour les lauréates et lauréats, qui peuvent leur demander conseil au cours de leur scolarité.

Les Anciens – Fondation Sorbonne Université

Campus Pierre et Marie Curie – Boîte courrier 390

4 place Jussieu

75252 Paris Cedex 05

<https://anciens.sorbonne-universite.fr>

Téléphone : 01 44 27 24 55